

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 15 JUIN 2017

Etaient Présents, 53 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Jacques NAYA, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

Pouvoirs :

Michel CONTOU-CARRERE	à	Evelyne BALLIHAUT
France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MÉDARD
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
Jean GASTOU	à	Jean CASABONNE
Jacques CAZAURANG	à	Michel NOUSSITOU
Valérie SARTOLOU	à	Maylis DEL PIANTA

Suppléants : Gérard DARSONVILLE suppléant de Henri BELLEGARDE
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE (excusé)

le 21 JUIN 2017

RAPPORT N° 170615-35-SOC-

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

**AIDE COMPLEMENTAIRE AUX ACTIONS ENFANCE JEUNESSE
DE LA COMMUNE D'OLORON STE MARIE**

Mme BALLIHAUT rappelle que par délibération en date du 29 janvier 2015, la CCPO a modifié ses statuts pour apporter son soutien aux communes qui portent des actions Enfance-Jeunesse à vocation intercommunale.

Son intervention avait été recentrée sur les Accueils de Loisirs sans Hébergement, sur le principe d'un taux à 50% du coût restant à charge de la Commune, en cohérence avec le pourcentage d'enfants bénéficiaires, originaires des communes du territoire n'offrant pas ce service.

Le montant de l'aide apportée par la Communauté de Communes à la Commune d'Oloron Sainte Marie avait été fixé par convention à 72 530 € par an pour une durée de 4 ans correspondant à la période du Contrat Enfance Jeunesse.

Suite à l'accroissement du périmètre de la nouvelle intercommunalité, le montant de l'aide versée à la Commune d'Oloron Sainte Marie doit être revu pour prendre en compte l'augmentation du pourcentage d'enfants originaires des autres communes du territoire.

Il est à noter que ce nouveau périmètre n'affecte pas les communes de Lasseube et d'Ogeu les Bains qui n'accueillent pas d'enfants domiciliés en vallées d'Aspe, de Barétous ou de Josbaig.

Pour 2017, le taux d'intervention pour Oloron Sainte Marie serait porté à 55 %, avec un coût restant à la charge de la commune s'élevant à 161 000 €.

Un avenant à la convention initiale permettrait donc de porter à hauteur de 88 530 € (soit 16 000 € de plus) le montant de l'aide versée par la Communauté de Communes à la Commune d'Oloron Sainte Marie.

Cette disposition ne concerne que l'année 2017, dernière année de la convention couvrant la période correspondant au CEJ 2014 – 2017.

Les futures dispositions seront étudiées, à compter de 2018, dans le cadre de l'évolution des compétences de la nouvelle Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de fonctionnement 2017.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2017

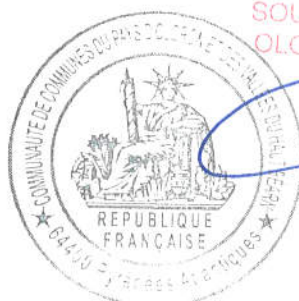
Suivent les signatures



Affiché le 21-06-17

REÇU

21 JUN 2017



SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Le Président

Daniel LACRAMPE

